

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le plan de soutien communautaire à la création d'entreprise 1999-2001, présenté à la séance publique du conseil de Communauté de ce jour, s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- dynamiser la création d'entreprise par des actions de communication et de sensibilisation à la création d'entreprise,
- favoriser l'organisation d'un maillage cohérent de l'accueil des créateurs au sein de l'agglomération afin qu'ils puissent accéder, sur l'ensemble du territoire communautaire, aux conseils et aux financements adaptés à leur situation et bénéficier d'un appui dans leur recherche d'un local d'activité,
- accroître l'efficacité du dispositif de soutien à la création par le renforcement et l'animation du réseau des acteurs de la création d'entreprise,
- organiser le conventionnement sélectif avec les organismes de soutien à la création afin de renforcer les dispositifs d'accompagnement des créateurs.

L'application du plan de soutien communautaire à la création d'entreprise s'opère notamment par l'établissement de conventionnements sélectifs avec les organismes de soutien à la création d'entreprise.

Différents conventionnements ont déjà été établis avec :

- les plates-formes de financement de la création pour leurs actions de conseil et de suivi des créateurs (ADIE Rhône-Alpes, Rhône Développement Initiatives et Rhône-Alpes Entreprendre),
- la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour la modernisation des processus d'information et d'accueil des créateurs et pour favoriser une augmentation des capacités d'accueil et d'information des porteurs de projets au sein du centre de formation de Vaise,
- l'association Réseau objectif entreprise pour sa fonction d'accueil et d'orientation des créateurs vers un réseau d'organismes d'accompagnement.

L'association AEN, association des établissements du neuvième, a été créée en 1996 dans le 9° arrondissement de Lyon à l'initiative de responsables et de cadres d'entreprises. Depuis sa création, elle joue un rôle important dans l'animation économique de cet arrondissement grâce à un réseau dense de chefs d'entreprises. Elle accueille, renseigne et oriente les créateurs d'entreprise des 9° et 5° arrondissements ainsi que ceux de la commune de Tassin la Demi Lune. En liaison avec la mission Vaise, elle fait bénéficier les créateurs d'entreprise d'un recensement des locaux professionnels vacants.

L'établissement d'une convention avec cet organisme permettrait de conforter son rôle de guichet d'accueil et d'orientation des créateurs d'entreprise dans leur zone d'intervention et contribuerait ainsi au renforcement du maillage du territoire communautaire en la matière.

La communauté urbaine de Lyon pourrait établir une convention triennale de partenariat pour la période 2000-2002 et soutenir l'AEN par le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 F pour l'année 2000. Ce montant serait examiné pour les années 2001 et 2002 en fonction des actions menées par l'association et du programme prévisionnel des actions pour l'année suivante ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 10 juillet 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique et grands projets ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de financement avec l'Association des établissements du neuvième.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention de 50 000 F à cette association pour l'année 2000.

**3° - Cette dépense** sera imputée au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - section de fonctionnement - exercice 2000 - compte 657 480 - fonction 093.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,